

Point de presse du Conseil d'Etat

16 novembre 2016

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat

M. Serge Dal Busco, vice-président

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat

Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève internationale	4
Félicitations adressées au président élu des Etats-Unis	4
Genève-Confédération	5
Genève canton pilote pour la mise en place d'outils de tarification de la mobilité.....	5
Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales	6
Félicitations adressées à M. Gilles Marchand, directeur général désigné de la SSR	6
Genève	7
Imposition des entreprises : mise en œuvre cantonale de RIE III	7
Commission de surveillance des professions de la santé : évaluation.....	8
Entrée en vigueur de lois	9
Agenda des invitations à la presse	11

Genève internationale

Félicitations adressées au président élu des Etats-Unis

Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations à M. Donald Trump à la suite à son élection à la présidence des Etats-Unis d'Amérique. A cette occasion, le gouvernement genevois a rappelé le rôle de Genève en tant que lieu privilégié de rencontres, propice aux échanges sur les grands enjeux de la scène internationale.

Il a également rappelé les liens étroits avec les Etats-Unis d'Amérique, notamment dans le cadre d'accords clefs menés récemment sur le territoire genevois.

Genève canton pilote pour la mise en place d'outils de tarification de la mobilité

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la consultation préalable du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant les projets pilotes sur la tarification de la mobilité du 10 octobre 2016.

L'Office fédéral des routes demande aux cantons qui ont déposé leur candidature pour le projet pilote, soit Berne, Zoug, Saint-Gall, Tessin, Neuchâtel et Genève, de faire part de leurs suggestions pour la mise en place d'outils de tarification de la mobilité.

Le Conseil d'Etat a manifesté son vif intérêt en se portant candidat comme canton pilote s'agissant de *Mobility Pricing*, un concept de redevance liée à l'utilisation des infrastructures et prestations pour le trafic individuel et les transports publics élaboré par la Confédération, dont les principes sont abordés dans le rapport stratégique sur la tarification de la mobilité, publié par le Conseil fédéral le 29 juin dernier.

Il partage en effet l'objectif principal de la tarification sur la mobilité consistant à réduire les pics d'affluence et parvenir à une utilisation plus homogène des infrastructures de transports. Ce dispositif devra également être un outil au service de la politique de réduction du bruit et d'amélioration de la qualité de l'air. Cet objectif est également soutenu par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée acceptée par le peuple genevois, le 5 juin 2016, à près de 68%, en permettant de privilégier le ou les modes les plus adaptés d'un point de vue zonal.

Cet outil de tarification de la mobilité participerait pleinement, pour Genève, à la stratégie de financement des infrastructures de transport.

Enfin, les réflexions portées par Berne en matière de tarification de la mobilité sont également au cœur des analyses en cours à Genève concernant l'opportunité et la faisabilité d'un péage urbain suite au vote par le Grand Conseil, à l'automne 2015, d'un crédit d'étude de 250'000 francs à cette fin.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Prina, directeur de la planification, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 25.

Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales

Dans la perspective de la session d'hiver de l'Assemblée fédérale, le Conseil d'Etat a reçu la députation genevoise aux Chambres fédérales dans le cadre d'un déjeuner de travail.

Cette rencontre a notamment été l'occasion d'aborder des thématiques telles que l'initiative sur l'immigration de masse, la nouvelle loi sur l'asile, l'aéroport de Genève, la modification du code civil ou encore la révision de l'impôt à la source.

Félicitations adressées à M. Gilles Marchand, directeur général désigné de la SSR

Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations à M. Gilles Marchand, directeur de la Radio Télévision suisse (RTS) à Genève et directeur général désigné, dès le 1^{er} octobre 2017, de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR SRG).

Après l'approbation par le peuple, le 14 juin 2015, de la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision, la radiotélévision de service public continue de faire l'objet d'attaques récurrentes. Or, la taille critique de la Suisse, en regard de pays voisins, exige une défense de la SSR, non seulement en sa qualité d'entreprise, mais aussi dans sa fonction de lien national entre des régions d'expression différente.

Le débat parlementaire et de société qui s'annonce n'oppose pas le secteur privé au secteur public. Il illustre et déterminera le fonctionnement d'un pays fondé par l'addition des identités.

Le Conseil d'Etat salue la nomination d'un négociateur habile et expérimenté. La responsabilité de M. Marchand consistera à défendre la SSR dans sa fonction de lien national et à soutenir chaque région au sein d'un pays solidaire.

Imposition des entreprises : mise en œuvre cantonale de RIE III

Le Conseil d'Etat a adopté un train de projets de lois à l'attention du Grand Conseil, concrétisant ainsi sa stratégie pour la mise en œuvre cantonale de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Cet ensemble de dispositions vise à renforcer durablement la capacité concurrentielle de l'économie genevoise, tout en préservant l'emploi et la qualité du service public.

Le dispositif s'articule autour de modifications de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et de quatre autres lois fiscales. A ce volet fiscal s'ajoute un important programme de mesures d'accompagnement de nature budgétaire, économique et sociale. Cette série de mesures se traduit par l'adoption de quatre lois nouvelles et par des modifications à six autres lois.

Le projet du Conseil d'Etat tient compte des retours constructifs de la consultation organisée au début de l'automne auprès des partis politiques, des communes et des associations patronales et syndicales. Il intègre en particulier une série d'adaptations des mesures d'accompagnement qui sont susceptibles de renforcer les effets dynamisants pour Genève de la réforme, tout en préservant son équilibre et sa cohérence.

Au plan fiscal, la réforme cantonale s'appuie sur un nouveau taux unifié d'imposition des bénéficiaires, fixé à 13,49%, qui rétablit l'équité entre tous les types de sociétés, soit les sociétés « ordinaires » et celles qui sont actuellement au bénéfice de l'un des statuts fiscaux privilégiés qui seront supprimés par la réforme. Ce taux très favorable pour le développement de l'économie et de l'emploi est cohérent du point de vue régional. Il correspond parfaitement aux critères internationaux.

Autour de ce nouveau taux unifié, le Conseil d'Etat préconise un usage sélectif des autres outils fiscaux mis à disposition des cantons par la loi fédérale. Le projet déposé prévoit notamment de limiter au niveau cantonal l'effet des allègements fiscaux spécifiques prévus par la loi fédérale. Ainsi, même dans l'hypothèse où une société serait en droit de faire usage de l'ensemble des allègements fiscaux existants, son taux d'imposition ne pourra pas descendre en dessous de 13%.

Mesures d'accompagnement

Le dispositif cantonal prévoit en outre des mesures transitoires de nature budgétaire, qui doivent permettre au canton et aux communes d'absorber durant cinq ans le manque à gagner initial induit par la réforme, sans que cela nuise à la qualité des prestations publiques.

Un ensemble de mesures récurrentes seront financées par une ponction supplémentaire de 0,22% sur la masse salariale plafonnée, à charge des employeurs. Les montants ainsi collectés serviront à développer l'accueil préscolaire, à renforcer la formation professionnelle initiale et continue, à mieux soutenir les entreprises dans leur recherche de main-d'œuvre locale, à apporter une aide ciblée aux demandeurs d'emploi proches de l'âge de la retraite et à appuyer les prestations de transports publics durant les heures de pointe.

A cela s'ajoutent des mesures non récurrentes qui seront financées durant cinq ans par une part additionnelle de 0,3% de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Les montants ainsi dégagés permettront de doter de moyens substantiels une nouvelle fondation de soutien à l'innovation et à la créativité en faveur des PME et des

hautes écoles, de promouvoir des lieux pour la culture émergente, de réaliser un bâtiment pour la formation pratique et continue, d'accélérer la mise en œuvre d'aménagements en faveur de la mobilité douce (vélos et piétons) et de donner une impulsion à la réalisation de logements pour étudiants et en faveur des coopératives d'habitation.

La réforme garantit une répartition équitable de toutes les compensations entre le canton et les communes. Elle confirme le maintien de la taxe professionnelle communale (TPC).

Un dispositif équilibré et équitable

Le Conseil d'Etat a la conviction que le projet qu'il présente pour mettre en œuvre la RIE III à Genève constitue un dispositif équilibré et équitable, particulièrement adapté aux spécificités de notre canton. Cet ensemble de mesures est de nature à préserver l'emploi et à améliorer durablement les conditions-cadre, tout en garantissant la qualité des prestations publiques et en insufflant dans la société et dans l'économie cantonales une série d'impulsions concrètes orientées sur les attentes des citoyens.

Considérant que cette réforme cruciale mérite un large débat démocratique, le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil de la soumettre au référendum populaire.

Les documents suivants sont disponibles en ligne sur www.ge.ch/rie3 :

- [présentation globale du dispositif RIE III cantonal](#) ;
- [présentation en images](#).

Pour toute information complémentaire : M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en contactant M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 07.

Commission de surveillance des professions de la santé : évaluation

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport au Grand Conseil sur l'évaluation des bases légales et du fonctionnement de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

La loi sur la commission de surveillance prévoit qu'une évaluation de ladite loi doit être régulièrement effectuée et présentée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Fin 2015, cette évaluation a été confiée à l'Institut de droit de la santé de Neuchâtel, représenté par son directeur, le professeur Olivier Guillod, lequel a rendu son rapport en mars 2016.

Si l'appréciation générale du fonctionnement de la commission de surveillance est positive, l'expert fait néanmoins un certain nombre de propositions visant à améliorer son fonctionnement, soit notamment de réduire le nombre des membres la composant, de mettre en place une base de données regroupant ses décisions afin de respecter au mieux l'égalité de traitement entre les administrés et de repenser les modalités de renvoi à l'instance de médiation, afin d'en favoriser l'accès.

Le Conseil d'Etat a invité le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport ; il présentera d'éventuelles modifications législatives à une date ultérieure.

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Bürgenmeier, directrice de la commission de surveillance, DEAS, ☎ 022 546 89 50.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 22.09.2016 modifiant la loi générale sur les zones de développement et la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) émanant de l'initiative populaire "Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp !" (L 1 35 / L 5 20) (IN 156)	Comité d'initiative	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.09.2016, ouvrant un crédit d'étude et d'investissement de 425'280'000F relatif à l'extension de capacité du noeud ferroviaire de Genève (L11912)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, modifiant la loi sur la protection générale des rives du lac (L 4 10) (Modification de la zone à protéger des rives du lac en vue de la réalisation d'une plage publique, de la création d'un port public et de l'extension du port de la Nautique le long du quai Gustave-Ador) (L11925)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30) (Pour une planification efficiente) (L11839)	Grand Conseil	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3 située entre la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde) (L11882)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

Loi du 23.09.2016, modifiant la loi 11531, telle que modifiée par la loi 11693 accordant une indemnité de 900'036'000F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018, du 17 décembre 2015 (L11919)	Grand Conseil	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, sur la mobilité (H 1 20) (L11604)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (M 1 10) (L11730)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 50'000'000F pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'actions du réseau routier 2015-2018 (L11868)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, accordant une aide financière de 1'071'867F à la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein (FGDCS) pour l'année 2016 (L11843)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, autorisant l'Etat de Genève à aliéner la part de copropriété No 4087-1 pour 775/1000èmes de la parcelle de base N° 4087 de la commune de Chêne-Bourg, sise rue de Genève 10 (L11786)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, sur les fusions de communes (B 6 12) (L11842)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 23.09.2016, modifiant la loi concernant la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries (PA 367.00) (L11802)	Conseil d'Etat	Samedi 19 novembre 2016 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de la parution des arrêtés de promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
18 novembre 11h00	Rencontre avec M. David Favre, nouveau directeur général des transports	Palexpo Stand d'honneur des Automnales	DETA	Karen Troll ☎ 076 574 34 15
18 novembre 15h30	Labellisation des restaurants collectifs aux Automnales	Palexpo Stand « Genève Terroir »	DETA	Sonia Salina ☎ 022 546 76 16 ou 078 641 84 20
21 novembre 14h30	Présentation du plan d'action coopératives	Coopérative de construction et d'habitation UV 17, avenue de France	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
21 novembre 17h00	Inauguration de l'extension du Centre médical universitaire	9, avenue de Champel	DF DIP	Roland Godel ☎ 022 327 98 07
22 novembre 18h30	Conférence-débat « Lutte contre la consommation de drogues en Amérique latine : engagements genevois »	Club suisse de la presse La Pastorale Route de Ferney 106 1202 Genève	PRE	Maria Jesus Alonso Lormand ☎ 022 388 15 43
24 novembre 11h00	« Fenêtres et bâtiments protégés »	Secrétariat général du DALE Salle de conférence 2 14, rue de l'Hôtel-de-Ville	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
25 novembre 8h00-14h00	13 ^e Journée du logement	Uptown Geneva 2, rue de la Servette	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25